

DÉLIBÉRATION N° CA 18-08 DU 12 JANVIER 2018

**fixant le montant des autorisations de programme
pour l'année 2018**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu la délibération n° CB 15-12 du 1^{er} octobre 2015 portant avis conforme du comité de bassin sur le 10^{ème} programme révisé,
Vu la délibération n° CA 15-20 du 1^{er} octobre 2015 portant approbation du 10^{ème} programme révisé,
Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 12 janvier 2018.

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration décide d'arrêter le montant des autorisations de programme pour l'année 2018 à **1008,4 millions d'euros**.

Article 2

La répartition des autorisations de programme est arrêtée comme suit :

N° LP	Lignes programme	2018
		AP BI2018
I - Lutte contre la pollution		
11	Installations de traitement des eaux usées domestiques	187.2
12	Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	194.0
13	Lutte contre la pollution des activités économiques	43.0
14	Elimination des déchets	2.6
15	Assistance technique à la dépollution	3.5
16	Primes pour épuration aux collectivités locales	99.7
17	Aide à la qualité d'exploitation (AQUEx)	0.0
18	Lutte contre la pollution agricole	46.4
	Total lutte contre la pollution hors primes et aquex	476.6
	Total lutte contre la pollution	576.4

II - Gestion des milieux

21	Gestion quantitative de la ressource	12.8
23	Protection de la ressource	16.1
24	Restauration et gestion des milieux aquatiques	56.4
25	Eau potable	67.2
29	Planification et gestion à l'échelle du bassin et sous bassins	6.0
	Total gestion des milieux	158.5

III - Conduite et développement des politiques

31	Etudes générales	4.4
32	Connaissance environnementale	13.9
33	Action internationale	5.0
34	Information, communication et éducation à l'environnement	3.7
	Total conduite et développement des politiques	27.0

IV - Dépenses courantes et autres dépenses

41	Dépenses de fonctionnement hors personnel	7.8
42	Immobilisations	5.2
43	Dépenses de personnel	30.7
44	Charges de régularisation	15.40
45	Charges financières (capital, intérêts)	13.7
48	Dépenses liées aux redevances	3.7
49	Dépenses liées aux interventions	0.3
	Total dépenses courantes et autres dépenses	76.8

V - Fonds de concours et autres

51	Fonds de concours AFB et ONCFS	102.6
52	Prélèvement de l'Etat	67.1
53	Pollution diffuse part ONEMA	0.0
	Total fonds de concours et autres	169.7

Total général	1008.4
----------------------	---------------

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Patricia BLANC

Le Président
du conseil d'administration


Michel CADOT